

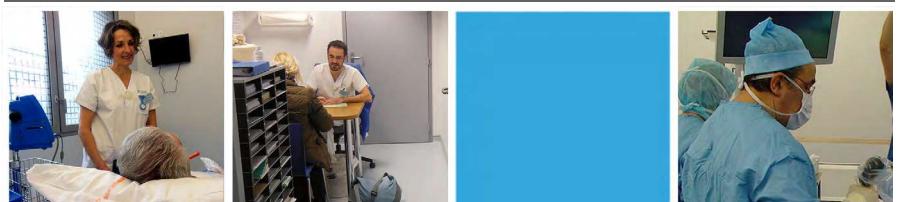
Entrée le :

Chirurgie ambulatoire

Avec anesthésie générale ou loco-régionale

Vous êtes attendu(e) directement en chirurgie ambulatoire à l'heure communiquée lors de l'appel, la veille de votre intervention.

Passeport ambulatoire



Votre intervention chirurgicale sera réalisée avec une anesthésie de courte durée.

Elle sera effectuée dans l'unité de chirurgie ambulatoire conçue pour vous accueillir la journée de votre intervention.

Ceci vous permettra de quitter l'hôpital quelques heures après dans des conditions optimales de sécurité.

Programmation de votre intervention

Votre chirurgien vous a proposé une intervention en ambulatoire.

A l'issue de cette programmation, vous avez préparé votre admission.

La consultation d'anesthésie a lieu au plus tard 48h avant la date d'intervention. Le médecin anesthésiste confirmera cette hospitalisation d'un jour.

Si une modification de votre état de santé survenait après votre consultation d'anesthésie, prévenez le secrétariat de l'unité de chirurgie ambulatoire afin que nous puissions prendre les mesures nécessaires ensemble.

Conditions personnelles

Pensez à vous procurer les médicaments ou matériels prescrits auprès de votre pharmacien.

Indispensable et obligatoire pour les 24 heures suivant l'intervention, vous devrez disposer :

- **de l'assistance d'un adulte valide**, cet adulte assure : votre sortie, votre transport à votre logement (domicile ou hôtel), votre sécurité, vos besoins au quotidien.
- **avec un moyen de communication téléphonique.**

Le chirurgien informe votre médecin traitant par courrier de la programmation de votre intervention.

Toute prise d'aspirine, sans prescription médicale, doit être signalée.

Unité de chirurgie ambulatoire

Site de Saint-Léon - Niveau -1

Le service est ouvert de 7h à 19h30

Le secrétariat est ouvert de 8h45 à 16h30

Tel : 05 59 44 43 42 Fax : 05 59 44 43 49

Infirmière de coordination

de 7h à 19h30 du lundi au vendredi et de 8h à 12h le samedi

Tel : 05 59 44 43 43 Fax : 05 59 44 43 49

Mail : inf.ambul@ch-cotebasque.fr

Consignes pour la journée opératoire

La veille au soir

- Prendre un repas léger sans alcool.
- Prendre les médicaments autorisés par le médecin anesthésiste.

Le matin

- **Appliquer les consignes de jeûne et de médicaments données par le médecin anesthésiste.**
- **Il est obligatoire de prendre une douche en respectant les indications de la plaquette jointe.** Enlever vos bijoux, piercings, vernis aux ongles (pieds, mains),

N'oubliez pas les éléments qui vous ont été demandés :

- Le présent passeport ambulatoire.
- Carte de groupe sanguin.
- Examens biologiques.
- Examens radiologiques, scanner, IRM, électrocardiogramme.
- Dispositifs particuliers (attelle, mis-bas de contention, chaussure orthopédique, cannes anglaises, écharpe, contre écharpe...).
- Carte vitale, carte de mutuelle et carte d'identité.
- Le consentement éclairé, désignation de la personne de confiance.
- Pour les enfants, autorisation parentale signée des deux parents.

Vous êtes attendu(e) directement en chirurgie ambulatoire à l'heure communiquée lors de l'appel, la veille de votre intervention

1. Un(e) infirmier(e) vous accueillera, vous indiquera le circuit de la journée, vérifiera que vous remplissez bien les conditions de l'hospitalisation.
2. Vous serez installé dans un box dans lequel vous attend une tenue spécifique qu'il vous faudra revêtir avant d'entrer dans le bloc opératoire.
3. Si vous en avez, vous devrez enlever prothèse dentaire, lentille de contact ou lunettes.



Toutefois, n'oubliez pas que votre intervention sera reportée :

- Si vous ne vous êtes pas présenté(e) à la consultation d'anesthésie.
- Si vous ne remplissez pas les conditions de jeûne.
- Si vous n'arrivez pas à l'heure.
- Si aucun adulte responsable ne peut vous reconduire à votre logement.
- Si vous ne disposez pas de l'assistance d'une personne valide.

Après l'intervention

Vous séjournerez en salle de surveillance post-interventionnelle jusqu'à récupération avant de regagner votre chambre où vous sera proposé un repas froid ou une collation. En cas de besoin, une orthèse sera réalisée.

- Vous pourrez regagner votre domicile après accord médical.
- En cas de nécessité de soins ou pour votre sécurité, vous pourrez être hospitalisé(e).

Avant votre départ, vous recevrez

- des consignes de soins,
- des prescriptions de traitement dont les antalgiques,
- Le compte-rendu opératoire et un rendez-vous post-opératoire.

Après votre sortie pendant 12 heures

- se reposer,
- s'alimenter normalement sans alcool,
- ne prendre que les médicaments prescrits,
- ne pas avoir d'activités physiques
- ne pas prendre de décision importante,
- ne pas faire soi-même la cuisine,
- ne conduire ni vélo, ni voiture,
- ne pas manipuler de machine : scie, tondeuse ...

En cas de problème ou complication

Vous pouvez contacter, l'unité de chirurgie ambulatoire au 05 59 44 43 43 du lundi au vendredi de 7h à 19h30 et le samedi matin de 8h à 12h, et, en dehors de ces horaires, votre médecin traitant ou le samu (15).

L'infirmière de coordination de l'unité de chirurgie ambulatoire prendra contact avec vous dans les 24 heures pour prendre de vos nouvelles.

Nom de l'accompagnant : **Tel :**

Nom et coordonnées médecin traitant : **Tel :**

Nom et coordonnées de l'infirmier(e) libéral(e) : **Tel :**

Vous souhaitez faire part de votre satisfaction ou insatisfaction concernant votre prise en charge en ambulatoire, vous pouvez contacter la Commission Des Usagers (CDU) en adressant un courrier à Monsieur le Directeur - CDU - Centre Hospitalier de la Côte Basque 13 Avenue Jacques Loëb 64109 Bayonne cedex.

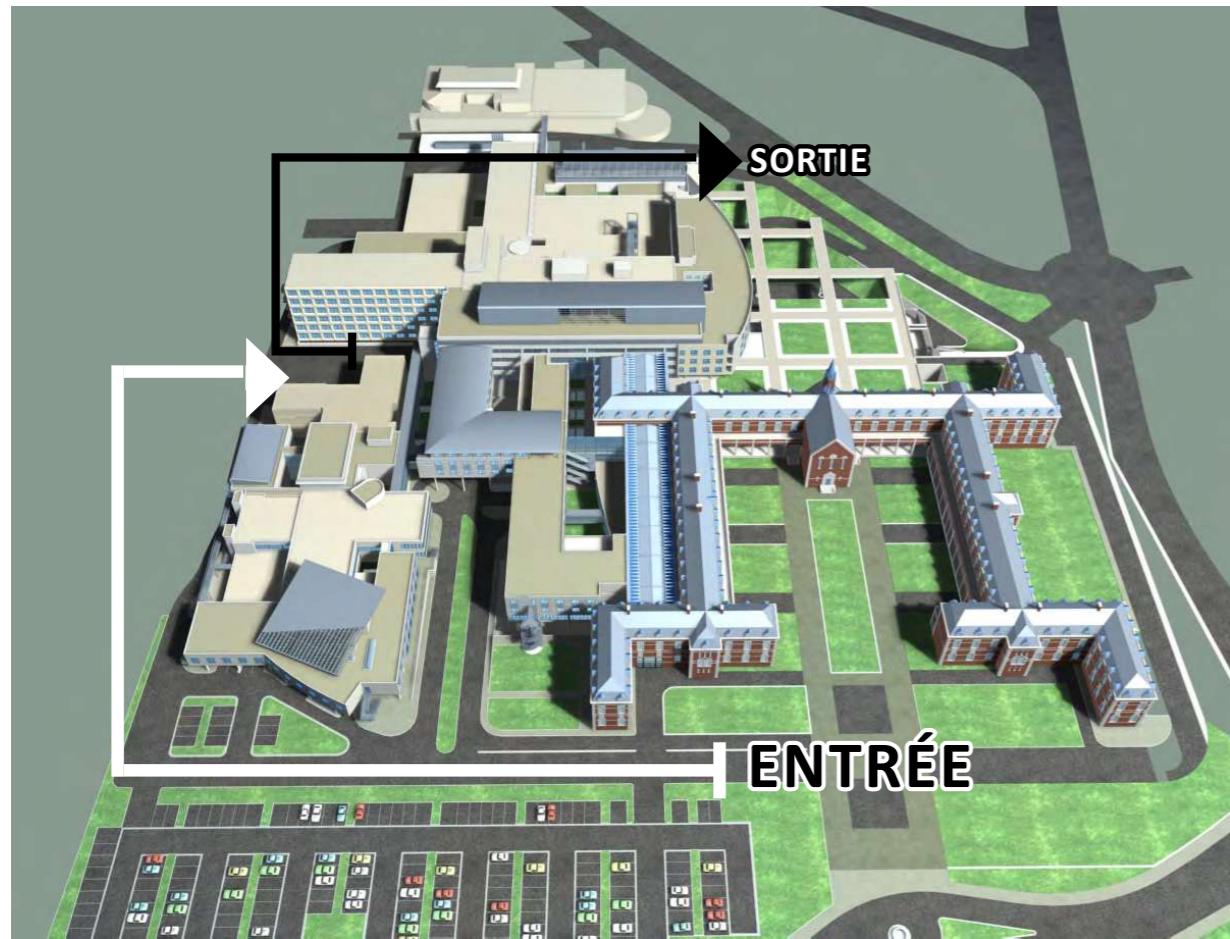
Accès

L'unité de chirurgie ambulatoire se trouve au niveau -1, on y accède grâce aux ascenseurs de verre situés au bout du hall d'accueil. Descendre au niveau -1 et suivre, à la sortie de l'ascenseur, le fléchage "chirurgie ambulatoire".

Arrêt Minute

Pour intégrer et quitter l'unité de chirurgie ambulatoire, la personne qui vous accompagne peut accéder avec sa voiture et stationner sur un arrêt minute situé à proximité du service.

L'entrée se fait par la contre-allée d'accès aux urgences (se signaler à l'interphone). En empruntant cette contre-allée, suivre la signalétique "chirurgie ambulatoire", l'arrêt minute se situe au fond du parking.



En vue de votre hospitalisation

- consultation d'anesthésie
RDV le :
- information sur l'anesthésie
à lire
- information chirurgicale et consentement
à remplir

ordonnances

- antiseptique cutané
- autres (*radiographie, examens biologiques, matériel*)

Patients mineurs/patients protégés

- autorisation de soins *signée des 2 parents*
- jugement de tutelle

Afin de préparer votre sortie

- courrier pour le médecin traitant
- compte-rendu opératoire
- ordonnance de soins (kiné (IDE))
- ordonnance de médicaments
- bulletin de sortie

Prochain rendez vous de chirurgie :

le :

Le :

Le :

- arrêt de travail
- certificat d'accident de travail
- dispense d'activité scolaire ou sportive
- certificat de présence parentale ou d'accompagnement
- bon de transport